

pensable de l'enseignement agricole théorique et pratique dans des écoles spéciales d'agriculture, combinant nécessairement l'établissement d'une ou de deux fermes expérimentales dans la province de Québec. Elles pourraient être appropriées aux besoins de la culture et à l'exploitation d'une ferme, ayant pour diriger toutes les expériences et surveiller toutes les opérations pratiques, des hommes de bon vouloir et compétents. Des essais de culture seraient faits en vue d'encourager les cultivateurs à les adopter, s'ils leur offraient des avantages réels pouvant, outre les frais de culture, leur donner un profit suffisant pour leur permettre d'entretenir leur terre dans un constant état de fertilité, et à part faire quelques épargnes en argent pour parer aux mauvaises récoltes.

Comme la chose a été annoncée, les fermes expérimentales actuellement existantes ont peine à suffire aux demandes d'informations et même à l'envoi de graines, etc., que les directeurs de ces fermes expérimentales doivent mettre à la disposition des cultivateurs, à moins d'en faire la demande six mois à l'avance. Sous ces circonstances, il serait opportun, même nécessaire, que les cercles agricoles de la province de Québec aient leur ferme expérimentale, à leur profit et avantage, et comme encouragement d'y approprier une partie de l'argent auquel chaque membre d'un cercle agricole a droit.

De son côté cette ferme expérimentale pourrait fournir les grains de semence, etc., dans les conditions de prix qui puissent permettre le maintien de la ferme expérimentale, tout en étant profitable aux membres des cercles agricoles.

Disons-le, les cercles agricoles ne doivent être autre chose que des associations de protection et d'appui mutuels, et ils se maintiendront aussi longtemps que cet esprit de protection et d'encouragement entre tous les membres d'un cercle agricole régnera.

Le moyen le plus sûr à employer pour paralyser les opérations du cercle agricole, et l'empêcher d'être utile à la masse des cultivateurs, serait de le faire servir à des fins personnelles, à des spéculations particulières en dehors des choses nécessaires à l'exploitation d'une ferme, en dehors du but que les cercles agricoles doivent atteindre, d'après les règlements qui régissent le mode d'opérations qu'ils doivent poursuivre, pour le plus grand avantage des membres qui en font partie.

Il y a une infinité de dépenses qui parfois pour-

raient être évitées, afin d'utiliser une certaine somme d'argent pour aider au maintien d'une ferme expérimentale à l'usage et pour l'avantage des cercles agricoles et autres associations agricoles qui de leur côté favoriseraient cette ferme expérimentale, au point de vue de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'élevage des bestiaux et même de l'industrie laitière. C'est en unissant ainsi les différentes ressources pécuniaires à la disposition des associations agricoles, dans une cause commune, que l'agriculture deviendra prospère. Agir autrement, ce serait dépenser sans profit comme sans utilité pratique, les octrois en argent accordés aux différentes associations agricoles, et tout particulièrement aux cercles agricoles, aujourd'hui si nombreux dans la province de Québec; ce serait, pour ainsi dire, nuire au maintien des cercles agricoles, sans espoir de les réorganiser de nouveau, sous quelque prétexte que ce soit.

Par leur affiliation au Syndicat des cultivateurs de la province de Québec, les cercles agricoles auraient nécessairement un intermédiaire sûr et avantageux pour l'achat de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation d'une ferme, et pour la vente de produits provenant de la culture ou de l'industrie agricole.

Par une Banque agricole, sous le contrôle des directeurs des cercles agricoles, le cultivateur aurait la facilité de recourir aux emprunts urgents et de stricte nécessité pour les améliorations agricoles à faire sur une ferme; en outre, le cultivateur pourrait placer sûrement ses économies à cette banque.

Un nouvel avantage qui pourrait être facilement accordé aux membres des cercles agricoles, c'est l'établissement d'une ferme expérimentale, même deux, dans la province de Québec. Cette ferme expérimentale ajouterait un attrait de plus aux cercles agricoles et elle contribuerait à en assurer le maintien; elle serait d'une utilité incontestable sous les rapports, soit à l'égard des récoltes, soit pour favoriser l'industrie agricole par la bonne qualité des produits qui en proviendront.

Comme complément indispensable à la bonne organisation des cercles agricoles, les membres d'un cercle agricole pourraient s'entendre ensemble pour pouvoir faire partie d'une assurance agricole contre le feu et les accidents, cette assurance pouvant être sous le contrôle et la direction d'un comité nommé par les directeurs des cercles agricoles.

De plus, chaque cercle agricole devrait pouvoir